



Administration des Douanes et Impôts Indirects



***Bilan
des réalisations
2005***



Sommaire

Chiffres clés 2005

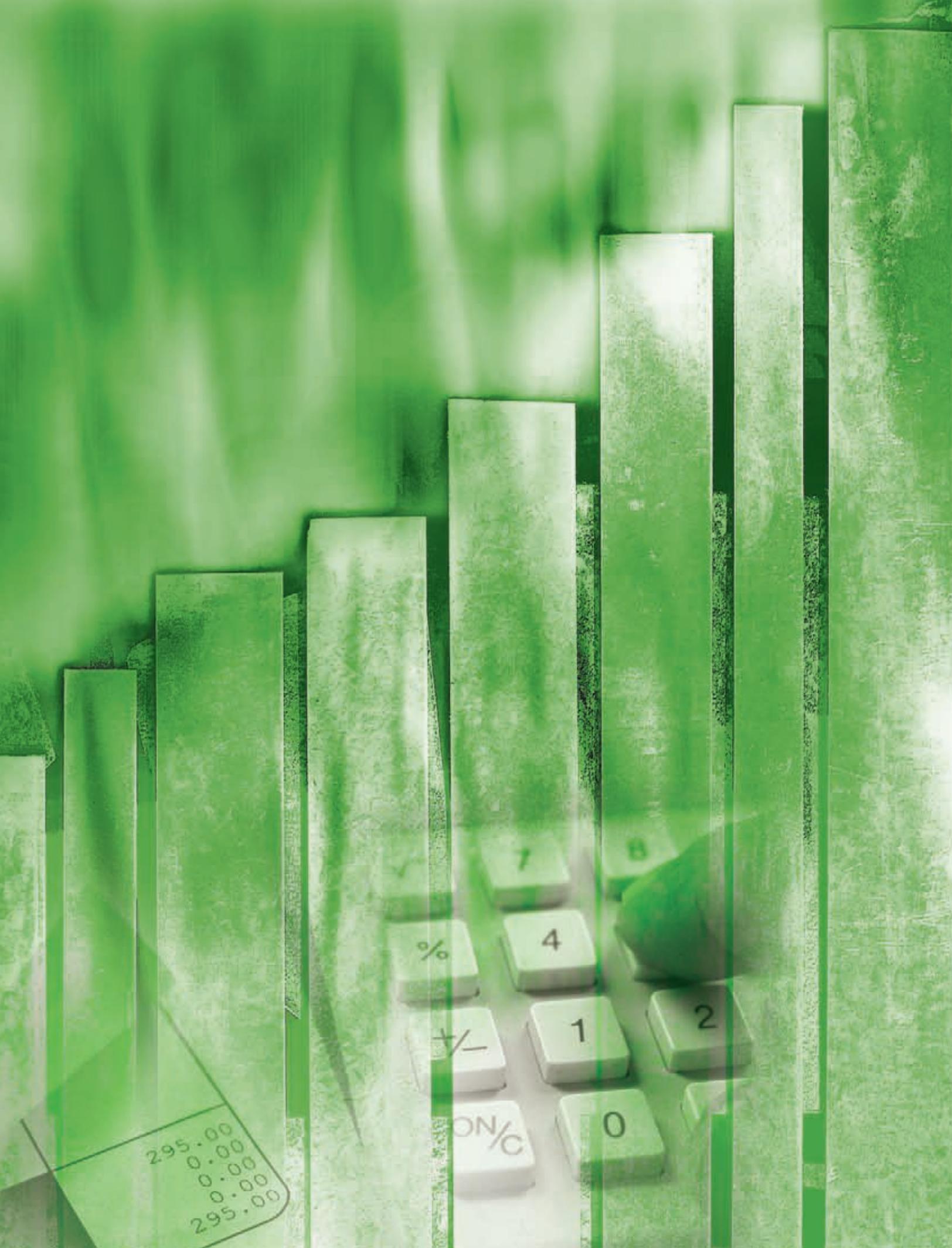
02-03

Événements marquants

12-13

Nos perspectives

18-19



295.00	
0.0000	
0.0000	
0.0000	
0.0000	
295.00	

ON/C

%

4

7

8

1

2

0

+/-



Chiffres clés 2005

Chiffres clés 2005

Recettes douanières

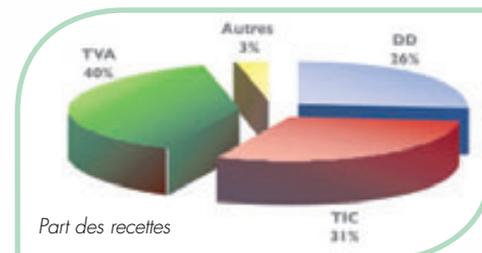
Evolution par type de recette

Les recettes douanières réalisées en 2005 se sont élevées à 49 758 MDH

montant supérieur de 12,1% à celui de 2004. Le taux de réalisation par

rapport aux prévisions de la loi de finances a atteint 115,9%.

	2004	2005	Var
Droits de Douane	12 055	13 118,9	9%
Taxes Intérieures de Consommation	14 489	15 201,5	5%
Taxe sur la Valeur Ajoutée	16 827	19 839,9	18%
Autres recettes	998	1 597,6	60%
Total des recettes	44 369	49 758	12%



Recettes par Direction Régionale

	Casa Port	Casablanca	Centre	Centre Sud	Nord Est	Nord Ouest	Agadir	Laâyoune	Total
- Droits de douane	9 432	1 529	263	583	379	646	274	15	13 119
- TIC	2 469	11 035	145	1 414	34	30	75	0	15 202
- TVA	11 404	5 046	340	1 221	804	777	233	16	19 840
- Autres	1 460	47	3	8	3	25	26	2	1 598*
- Total des recettes (en millions de dirhams)	24 764	17 657	750	3 225	1 220	1 478	608	32	49 758
Part de la Direction Régionale	50%	35%	2%	6%	2%	3%	1%	0,1%	100%

* Ce montant est constitué :

- Des recettes réparties par direction régionale (1574 MDH)

- De la part du trésor dans le produit des amendes confiscations et ventes des marchandises saisies (24 MDH)



Activité douanière

Nombre de déclarations enregistrées dans les bureaux informatisés

	2004	2005	Var en%
Importations	493 925	497 594	0,7%
Exportations	178 259	169 129	-5,1%
Total	672 184	666 723	-0,8%

Délai moyen de dédouanement à l'import (principaux bureaux)

Une nette hausse du délai de dédouanement a été remarquée au niveau des principaux bureaux douaniers.

Ainsi, le délai moyen de dédouanement enregistré en 2005 est de 1H08 min pour un nombre de déclarations de 426 231 contre 46 min en 2004 pour un nombre de déclarations de 406 927.

Bureaux	2004		2005	
	Nombre de DUM	Délai moyen	Nombre de DUM	Délai moyen
CASA extérieur	59 241	23min	73 416	30min
CASA PORT	144 642	53min	146 065	1H21min
NOUASSER FRET	101 905	51min	107 621	1H28min
TANGER PORT	71 083	42min	66 558	50min

Commerce extérieur

	2004	2005	Var en%
Echanges globaux	245 804	270 939	13%
Importations	157 922	178 485	15%
Exportations	87 883	92 454	8%
Solde	-70 039	-86 031	23%
Taux de couverture	56	52	-6%

Situation des comptes sous RED échus et non régularisés

Evolution en nombre de comptes sous RED

	AU 31.12.04	AU 31.12.05
ATPA	201	258
Autres	1 075	1 410
Total	1 276	1 668

Soldes des cautions en valeur au 31/12/2005

	ATPA	Autres	Total
Bancaire	8	17	25
Morale	4	238	242
Mutuelle	11	5	16
Autres	23	113	373
Total	46	373	419

Evolution en valeur de comptes sous RED

	AU 31.12.04	AU 31.12.05
ATPA	32	46,4
Autres	246	373,0
Total	278	419,4

Chiffres clés 2005

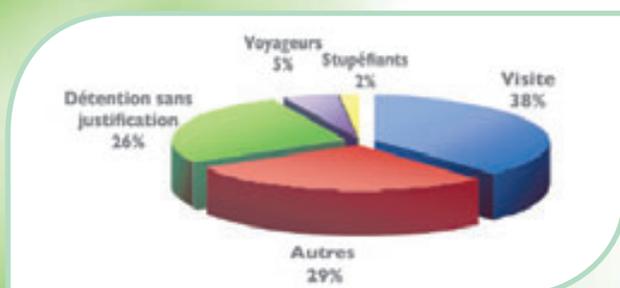
Affaires contentieuses

Statistiques des affaires contentieuses (Véhicules exclus)

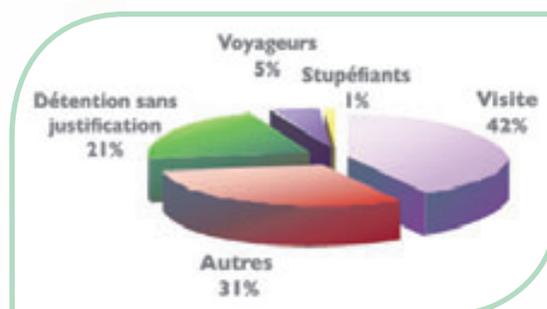
Rubriques	2004	2005	Var en%
Affaires constatées (unité)	28 152	29 568	5%
Affaires réglées par transaction (unité)	18 972	18 338	-3%
Affaires déferées à la justice (unité)	12 693	10 520	-17%
Droits compromis recouvrés (DH)	80 407 935	87 204 071	8%

Rubriques	2004	2005	Var en%
Valeur des marchandises saisies (DH)	876 649 081	1 003 525 249	14%
Quantités des stupéfiants saisies par l'ADII (en grammes)	51 939 911	62 808 709	21%
Ensemble des moyens de paiement saisis (DH)	48 067 805	62 736 227	31%
Amendes encaissées (DH)	137 838 835	136 046 683	-1%
Produit Amendes, transactions, Confiscations	245 661 189	223 841 765	-9%

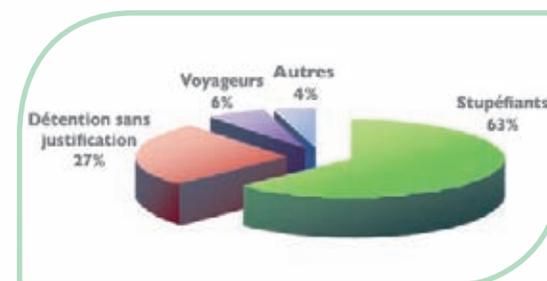
Répartition des amendes encaissées par type d'affaire



Nombre d'affaires constatées par type d'affaires



Répartition des marchandises saisies par type d'affaires



Marocains résidant à l'étranger

Mouvements des personnes par bureau douanier

BUREAU	Personnes à l'entrée			Personnes à la sortie		
	2004	2005	Var. en %	2004	2005	Var. en %
Tanger Port	769 513	623 686	-19	692 515	528 502	-24
Nador Gare maritime	304 795	315 101	3	259 878	258 945	0
Bab Sebta	175 598	171 275	-3	199 493	226 716	14
Nouasseur Voyageurs	103 482	119 045	15	103 878	103 437	0
Bab Melilia	64 930	56 623	-13	72 793	63 203	-13
Autres	150 731	183 130	22	155 961	184 550	18
Total	1 569 049	1 468 860	-6	1 484 518	1 365 353	-8



Mouvements des véhicules

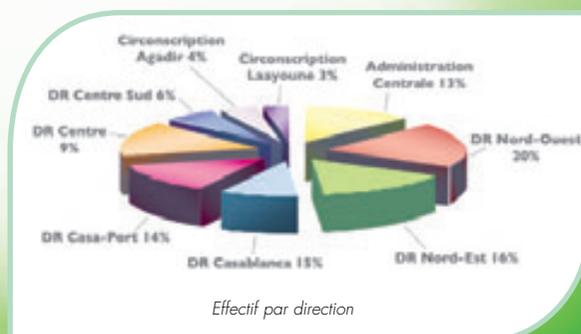
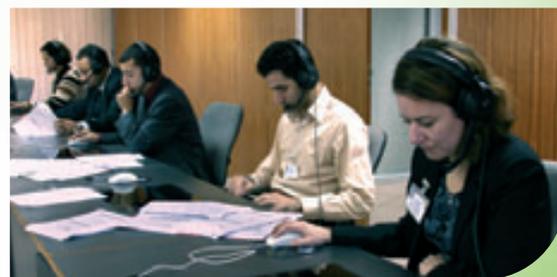
	A l'entrée			A la sortie		
	2004	2005	Var. en %	2004	2005	Var. en %
Voitures de tourisme	266 700	313 652	18	240 024	268 053	12
Fourgons a vitres latérales	21 309	14 992	-30	17 563	11 582	-34
Fourgons non vitres	3 112	3 021	-3	3 244	2 791	-14
Autocars	3 066	2 997	-2	2 603	2 516	-3
Total	294187	334662	14	263434	284942	8



Ressources humaines

	Effectif	Actifs	Sédentaires	Nombre de cadres	Taux (*) d'encadrement
Administration Centrale	543	72	471	237	44%
Services Extérieurs					
DR Nord-Ouest	843	545	298	143	17%
DR Nord-Est	676	535	141	64	9%
DR Casablanca	657	255	402	177	27%
DR Casa-Port	584	255	329	144	25%
DR Centre	386	140	246	96	25%
DR Centre-Sud	250	130	120	51	20%
Circonscription d'Agadir	178	111	67	34	19%
Circonscription de Laayoune	128	73	55	13	10%
Total	4245	2116	2129	959	23%

(*) Effectif échelles 10 et plus/effectif global



Chiffres clés 2005

Budget

Dépenses

Désignation	CP en MDH	CE en MDH
Investissement 2005		
Crédits alloués	83	48
Crédits engagés	77	18
Taux d'engagement	92%	38%
Fonctionnement 2005		
Crédits alloués	53	-
Crédits engagés	51	-
Taux d'engagement	97%	-

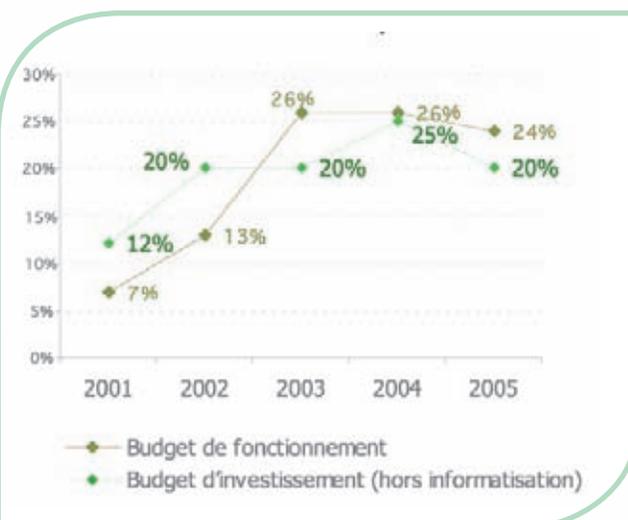
Le budget du Crédit de Paiement alloué à l'ADII est de 136 MDH dont 39% réservés aux dépenses de fonctionnement.

- Budget de fonctionnement : la part déconcentrée s'est stabilisée à 24%.

- Budget d'investissement : 12% en 2001.
20% en 2005.

Évolution de la déconcentration budgétaire

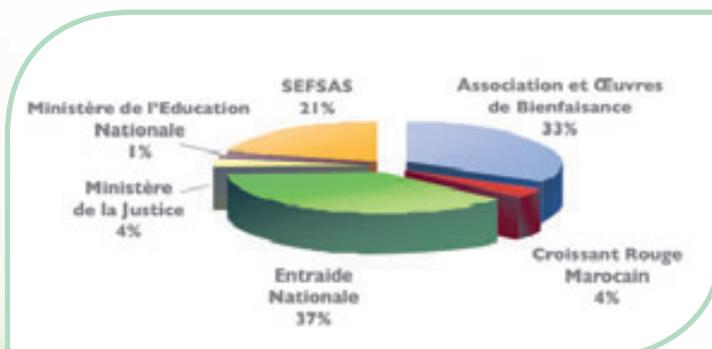
Nature	2001	2002	2003	2004	2005
Budget de Fonctionnement	7%	13%	26%	26%	24%
Budget d'investissement (hors informatisation)	12%	20%	20%	25%	20%



Action sociale

En 2005, la Douane a accordé des dons d'un montant de 20 MDH au profit de :

- Entraide nationale (37%)
- Croissant rouge marocain (4%)
- Œuvres de bienfaisance (33%).



Principales prestations douanières

L'évaluation de l'impact des principales mesures et prestations réalisées par l'Admini-

stration des Douanes pour la simplification des procédures et le renforcement de la

compétitivité des entreprises est présentée ci-après :

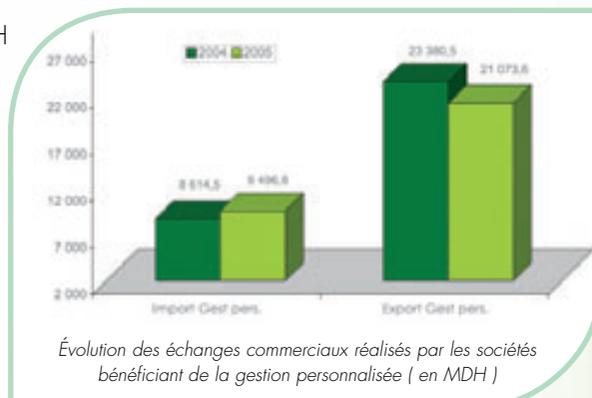
La gestion personnalisée des RED

La gestion personnalisée des opérations sous RED fixe, dans un cadre conventionnel, les modalités propres à chaque entreprise pour la prise en charge et l'apurement des comptes souscrits.

Le nombre d'entreprises exerçant leurs activités dans le cadre des RED et bénéficiant de ce mode de gestion s'est élevé à 53 à fin décembre 2005. La part des opérations réalisées par ces unités s'est élevée en 2005 à 22,8% du montant des impor-

tations totales, soit 21 073,6 MDH contre 27,3% en 2004.

Les principaux produits exportés par ces entreprises sont l'acide phosphorique (36,2%), les composants électroniques (26,1%), les engrais naturels et chimiques (18,7%), les vêtements confectionnés (10,1%) et les articles de bonneteries (1,7%).



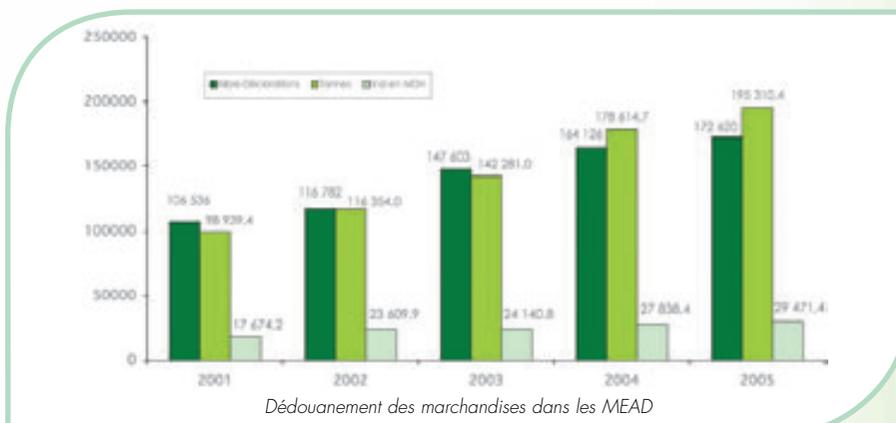
Les magasins et aires de dédouanement (MEAD)

L'ampleur de l'évolution du commerce extérieur suite à la mondialisation et à la mise en place de zones de libre échange requiert une plus grande fluidité dans la circulation des marchandises et ce, par la décongestion des ports et des aéroports. La création des MEAD en dehors des enceintes douanières et portuaires s'inscrit dans cette optique afin de réduire les coûts de transaction des entreprises et améliorer, en conséquence, leur compétitivité.

A titre indicatif, le nombre de déclarations en douane enregistrées en 2005 dans les MEAD a atteint 172 620 dont 134 217 à l'importation, contre 164 126 en 2004, 147 603 en 2003, 116 782 en 2002 et 106 536 en 2001.

Ces déclarations ont représenté 25,9% des déclarations enregistrées au niveau national en 2005 contre 24,4% en 2004, 22,7% en 2003, 18,4 % en 2002 et 17,2 % en 2001.

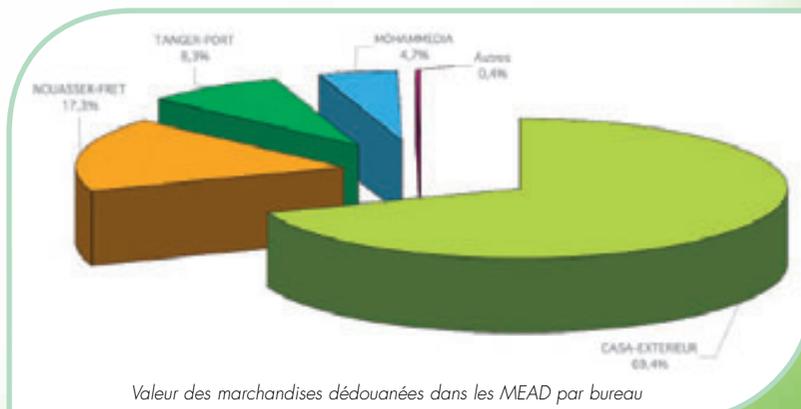
La valeur des échanges extérieurs réalisée en 2005 dans ce cadre a atteint 29 471,4 MDH contre 27 838,4 MDH en 2004, 24 140,8 MDH en 2003, 23 609,9 MDH en 2002 et 17 674,2 MDH en 2001. Le bureau de Casa-Extérieur vient en tête avec 69,4% des déclarations, suivi de Nouasser avec 17,3%, Tanger-Port avec 8,3% et Mohammedia avec 4,7%.



Le chiffre d'affaires à l'exportation a atteint 8 849,4 MDH, en baisse de 5,5% par rapport à celui réalisé en 2004.

Les importations en suite d'admission temporaire pour perfectionnement actif ont atteint 19,2% et les exportations en suite de ce

régime 28,4%. La part des importations originaires de l'Union Européenne dédouanées dans ces enceintes a atteint cette année 22,4 % contre 16,6% en 2004, 16,0% en 2003 et 9,9 % en 2002.



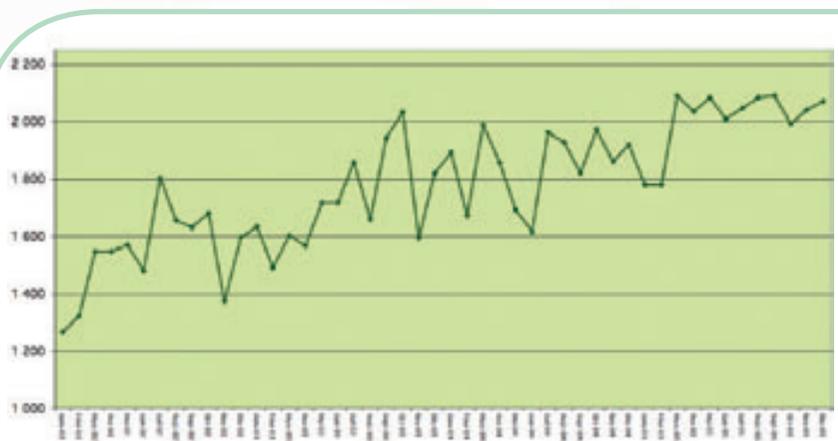
Chiffres clés 2005

L'échange de données informatisé (EDI)

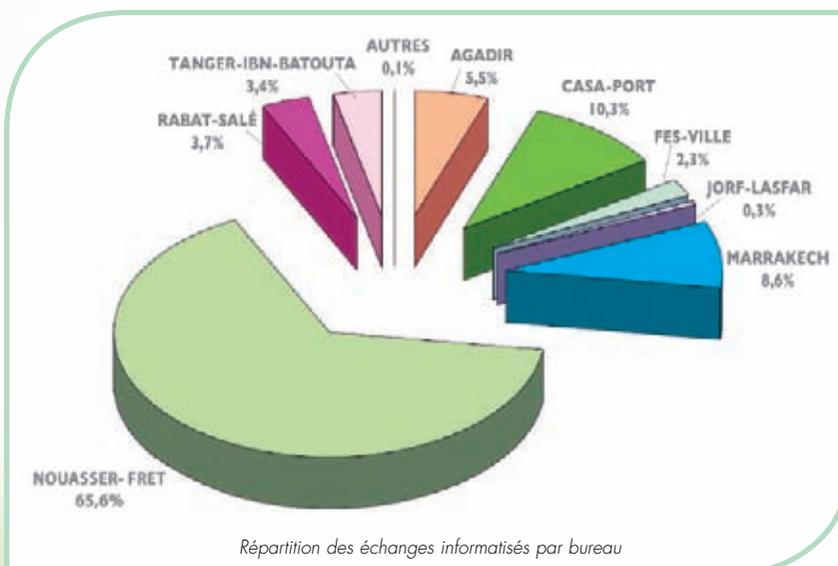
Consciente des avantages qu'elle peut tirer de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour l'amélioration de ses prestations et la simplification de ses procédures, la Douane a mis en place un système de communication et d'échange de données informatisé (EDI) pour la transmission des manifestes des marchandises entre les différents intervenants (ODEP, RAM, consignataires des navires etc.).

L'EDI est actuellement opérationnel dans les principaux bureaux douaniers suivants : Agadir, Casa-Port, Fès, Marrakech, Nouasseur-Frêt, Rabat-Salé et Tanger-Ibn Batouta.

Les déclarations sommaires (manifestes) déposées en 2005 par ce procédé ont représenté 24,4% de l'ensemble des déclarations souscrites; soit 24 101 déclarations contre 22 189 au terme de l'année 2004. Les échanges extérieurs transitant par les bureaux douaniers de Casa-Port et de Nouasseur-Frêt ont atteint 76,0% du total des déclarations sommaires enregistrées.



Évolution du nombre de déclarations déposées par EDI de janvier 2002 à décembre 2005

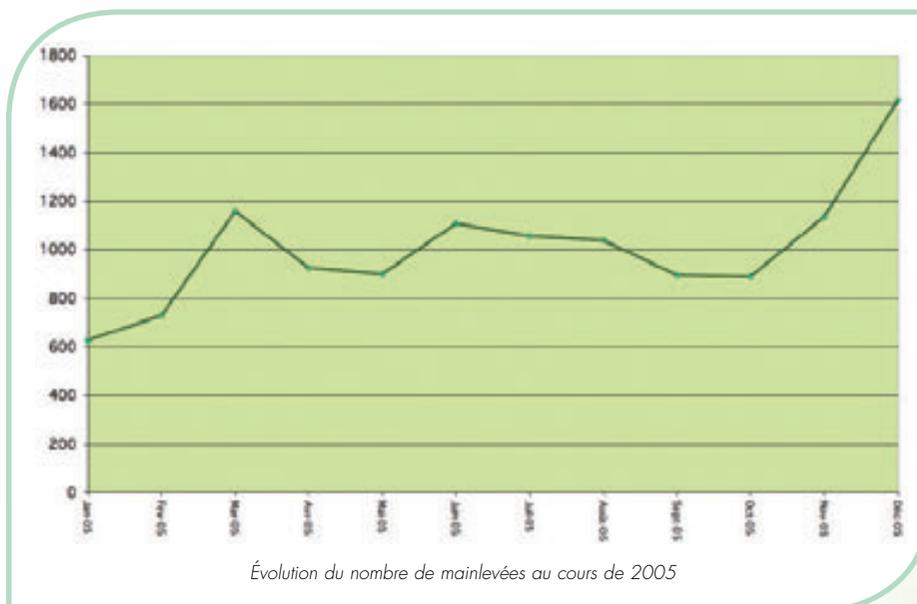


Répartition des échanges informatisés par bureau

La dématérialisation des procédures

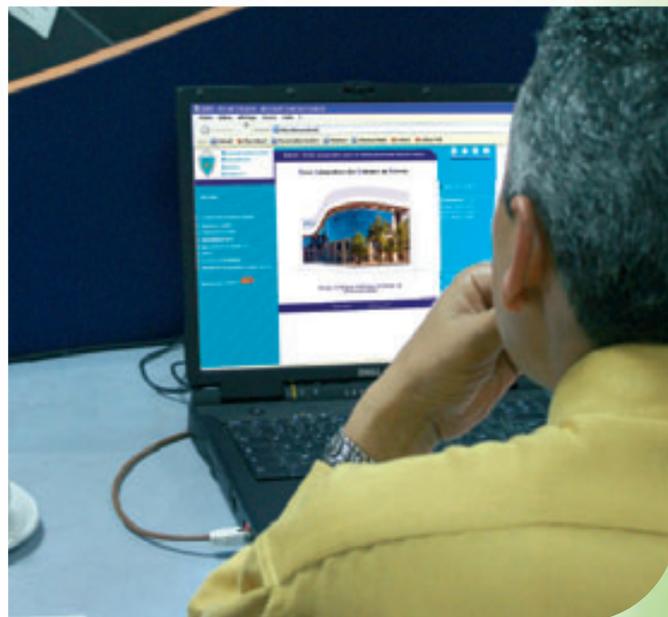
Elle est matérialisée par l'édition de la mainlevée chez l'opérateur. Elle évolue de façon positive depuis sa mise en place le 1er mars 2003.

Ainsi, 12 090 mainlevées ont été éditées en 2005 pour des opérations réalisées à Nouasseur et à Casa-Extérieur, premiers bureaux ouverts à cette procédure. Elles ont concerné une vingtaine de régimes douaniers, principalement les importations effectuées dans le cadre du régime de l'admission temporaire pour perfectionnement actif, du droit commun et des accords tarifaires. Cependant, en terme de valeur, le régime de l'admission temporaire pour perfectionnement actif a prédominé en atteignant 37,2% du total des opérations traitées dans ce cadre, suivi du régime de droit commun avec 30,7% et le régime 134 (Importations en provenance de l'UE) avec 27,9%.



Le paiement électronique des droits et taxes

Au cours de l'année 2005, les recettes relatives à 2646 opérations ont été recouvrées au moyen du paiement électronique. Le montant perçu à ce titre s'est élevé à 95,3 MDH, contre 79,0 MDH ayant couvert 1 036 opérations réalisées au cours de l'année 2004.







Événements marquants



Evénements marquants

Accord-cadre Douane-AMITH : un partenariat stratégique

Vers une logique de partenariat basée sur la confiance mutuelle

Un accord-cadre a été signé entre l'ADII et l'Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement (AMITH), le 17 octobre 2005. Cet accord a pour but d'inciter les entreprises du secteur à moderniser leur gestion, améliorer leurs performances, redynamiser le processus de mise à niveau de la filière et partant renforcer leur compétitivité. Les principaux axes de l'accord ADII-AMITH sont :

Une réforme tarifaire visant à alléger la fiscalité douanière.

Des mesures de simplification des procédures :

■ Mise en place de la catégorisation des entreprises. Cette démarche, qui consacre les relations de confiance et qui se base sur des critères d'agrément objectifs et évolutifs, est ouverte à toute entreprise opérant sous RED et désireuse de bénéficier d'une large panoplie de mesures de facilitation.

■ Encouragement à l'implantation de plates-formes industrielles :

- plates-formes d'exportation devant constituer de véritables pôles de développement des unités sous traitantes.
- plates-formes d'approvisionnement, structures nécessaires à l'amélioration de la réactivité et la créativité de la filière textile.

■ Accompagnement des Start-up. Les jeunes promoteurs porteurs de projets parrainés par l'AMITH peuvent bénéficier de:

- l'octroi de facilités de cautionnement
- l'assistance pour la gestion et le suivi des comptes sous Régimes Economiques en Douane.

Une nouvelle démarche de règlement des litiges qui consiste à :

- Privilégier le traitement économique sur la base de la démarche de la catégorisation.
- Régulariser le passif en matière de RED à des conditions fort avantageuses pour l'entreprise.

Le Développement de programmes conjoints de formation

Des formations seront organisées au profit :

■ Des adhérents de l'AMITH, sur les procédures douanières.

■ Au profit des agents douaniers, sur les aspects techniques de la profession et sur les pratiques commerciales.



2005, une année riche en événements marquants



Programmes de coopération internationale

L'engagement du Maroc dans le processus de libéralisation des échanges commerciaux confère à la coopération douanière dans ses formes bilatérale, régionale et multilatérale une importance capitale. Cet engagement s'est concrétisé durant l'année 2005 par :

■ **La mise en place d'un programme d'appui à l'Accord d'Association Maroc-Union Européenne** qui a abouti à la conclusion d'un contrat de jumelage entre la Douane marocaine, le Ministère du Commerce Extérieur et l'Administration des Douanes Italiennes. Ce contrat a pour objectif d'harmoniser et de

faciliter les procédures du commerce extérieur afin d'améliorer la fluidité des échanges commerciaux aux frontières.

■ **L'élaboration des dispositions nécessaires à la mise en application des accords de libre échange** signés avec les Etats-Unis d'Amérique et la Turquie qui sont entrés en vigueur le 01 janvier 2006.

■ **Le renforcement de la coopération avec les pays arabes et africains** à travers la participation aux négociations et à l'élaboration des projets d'accords suivants :

■ Un accord Commercial et d'Investis-

sement Maroc-Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

■ Un accord de libre-échange avec le Gabon.

■ Un accord de libre-échange avec l'Iran.



Renforcement du dispositif de contrôle douanier par des systèmes de détection à rayons X

Pour concilier fluidité du trafic des marchandises, sans cesse croissant et les

impératifs d'efficacité des contrôles, la Douane a doté ses principaux services

portuaires de scanners mobiles destinés à inspecter les conteneurs.

Adhésion au cadre de normes de l'OMD (SAFE) visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial

Le conseil de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) a adopté à l'unanimité, lors de ses sessions de juin 2005, un cadre normatif intitulé "Cadre de

Normes visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial".

La Douane marocaine, à l'instar de 129 autres Administrations Douanières,

a notifié à l'OMD son intention de mettre en œuvre ce cadre de Normes et a déjà marqué sa ferme détermination à agir dans ce sens.





Nos perspectives

Nos perspectives

Alignement sur les standards internationaux

→ ... Une détermination de la Douane pour un label de qualité

Adoption du Cadre de Normes de l'OMD

Qu'est-ce que le Cadre de Normes ?

Le Cadre de Normes énonce des principes et des normes à adopter par les membres de l'OMD, en matière de sécurisation et de facilitation des échanges commerciaux s'opérant au niveau mondial.

Que vise-t-il ?

Apporter uniformité et prévisibilité à l'environnement commercial international tout en préservant la sécurité de la chaîne logistique et en facilitant le passage en douane des marchandises licites.

Quelles en sont les bases ?

Le Cadre de l'OMD s'articule autour de deux piliers :

■ Le pilier Douane-Douane dont l'objectif est d'encourager la coopération entre les administrations des Douanes sur la base de normes communes et concertées.

■ Le pilier Douane-Entreprise qui vise la mise en place de partenariats avec le secteur privé.

En adoptant ce Cadre, à quoi s'engage l'Administration des Douanes ?

Nous nous engageons à respecter les quatre principes suivants :

■ Harmoniser les renseignements préalables du manifeste transmis par voie électronique afin de pouvoir évaluer les risques que soulève le fret.

■ Utiliser une approche commune cohérente en matière de gestion des risques.

■ Utiliser du matériel de détection non intrusif pour effectuer les vérifications.

■ Accorder des avantages aux entreprises qui respectent les normes minimales, en matière de sécurité de la chaîne logistique et qui appliquent les pratiques conseillées.

Poursuite du chantier de simplification en faveur de l'entreprise

→ ... La catégorisation, des facilités et une opportunité d'accréditation de l'entreprise marocaine pour un meilleur positionnement sur l'échiquier international

Adoption du programme de catégorisation des entreprises

Inspirée du cadre de normes de l'Organisation Mondiale des Douanes et des expériences réussies dans certains pays, la catégorisation s'inscrit

dans la continuité de l'action permanente de la Douane visant la mise en place de procédures personnalisées et simplifiées.

Qu'est-ce que la catégorisation des entreprises ?

L'Administration des Douanes, en concertation avec les opérateurs

Nos perspectives s'inscrivent dans le droit fil de nos ambitions d'améliorer la qualité de notre travail pour servir les intérêts économiques du pays avec une efficacité et un dynamisme toujours plus élevés.



économiques, a instauré un nouveau mode de gestion dit «programme de catégorisation des entreprises» visant l'octroi de procédures simplifiées au profit de partenaires performants.

Ce nouveau mode de gestion, est basé sur une approche individualisée d'octroi des facilités douanières; en ce sens qu'il permettra à l'Administration de mettre en œuvre des mesures de simplification et de tolérances incitatives au profit d'entreprises structurées et transparentes. Le principe est que celles-ci présentent des garanties morales, financières et logistiques suffisantes pour être investies de la confiance de la

douane et de l'ensemble des intervenants dans la chaîne logistique du commerce.

Quels en sont les avantages ? Pour l'entreprise :

- Améliorer sa réactivité et sa compétitivité en vue de lui permettre de mieux se positionner sur le marché international à travers la mise en place de procédures simplifiées permettant des économies en termes de coût et de délai.

Pour la Douane :

- Améliorer l'analyse du risque douanier.
- Optimiser l'usage des ressources con-

sacrées aux domaines présentant le plus de risque.

- Aboutir à une meilleure conformité aux législations et réglementations douanières.
- Favoriser l'image d'une Administration moderne qui recourt à des méthodes de gestion conformes aux standards internationaux.

Pour le Maroc :

Contribuer à l'amélioration de l'attractivité de notre pays pour les investissements directs étrangers en garantissant les conditions nécessaires à la facilitation des échanges.

La lutte contre le blanchiment de capitaux

... Une volonté de contribuer à contrecarrer ce phénomène.

Le blanchiment des capitaux a un effet corrosif sur l'économie et le bien-être social d'un pays. Il fausse les décisions des entreprises, menace la stabilité du secteur bancaire, prive le gouvernement du contrôle de sa politique économique et expose les citoyens au trafic des stupéfiants, à la contrebande et à d'autres activités criminelles.

Conscient de l'ampleur de ce phénomène et de ses répercussions néfastes, le Maroc vient de s'engager dans une lutte acharnée contre ce fléau à travers, notamment, la mise en place d'un dispositif juridique et organisationnel à même de stopper sinon, de réduire son évolution.

Eu égard au fait que la Douane est habilitée à intercepter les mouvements transfrontaliers illicites d'espèces, d'instru-

ments monétaires et d'autres marchandises, elle a un rôle important à jouer dans cette stratégie nationale de lutte contre le blanchiment des fonds.

Maillon du dispositif de lutte contre la délinquance financière, la Douane intervient dans l'élaboration d'un projet de loi portant sur les dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et les activités financières illégales.

Dans le cadre des prérogatives qui lui sont dévolues, cette Administration sera appelée, au même titre que d'autres départements à mettre en œuvre cette loi. L'intervention de la Douane se focalisera notamment sur la définition de la démarche à adopter et des procédures à mettre en place pour :

- La collecte de renseignements sur les

réseaux du blanchiment des capitaux.

- L'identification des personnes et des organisations suspectées et des couvertures utilisées.

- La lutte contre le secteur informel qui s'érige en écran de fumée devant les actes de blanchiment, rendant difficiles les contrôles des réinjections.

- L'instauration d'une coopération dynamique entre la Douane et les autres services compétents à l'échelon national et international afin d'harmoniser les pratiques et de mutualiser l'expérience en la matière. En effet, les échanges de renseignements peuvent grandement faciliter l'évaluation des risques et le ciblage, entraînant ainsi une amélioration des capacités en matière de détection.

Nos perspectives

La lutte contre la piraterie et la contrefaçon

... Un engagement pour la préservation des intérêts économiques du pays

La contrefaçon et la piraterie constituent un phénomène de dimension internationale, devenu un fléau largement répandu qui a un impact négatif sur le plan mondial.

Les conséquences de la contrefaçon et de la piraterie sur l'économie nationale

Chaque année, la contrefaçon et la piraterie infligent des pertes inestimables à l'économie nationale qui se répercutent de diverses manières sur le pays, les entreprises et les consommateurs.

■ A l'importation, les fausses déclarations d'origine et de valeur associées à la contrebande génèrent des pertes fiscales importantes.

■ La non protection des droits de la propriété intellectuelle reste un motif

important de la réticence des investisseurs étrangers et nationaux.

■ L'impossibilité pour l'élite intellectuelle de valoriser et de protéger sa production accentue le phénomène de la «fuite des cerveaux».

■ Les fraudes ou infractions associées à la contrefaçon portent atteinte au respect des normes obligatoires au détriment de la sécurité des consommateurs.

La révision de la législation relative à la propriété intellectuelle

L'engagement du Maroc dans l'ouverture économique et commerciale l'a fortement incité à revoir son dispositif de lutte contre la contrefaçon et la piraterie et à mettre en place une législation anti-contrefaçon rigoureuse.

La nouvelle loi n° 31-05 qui a mis à contribution tous les acteurs concernés par ce sujet, est venue combler les lacunes de l'ancienne loi et apporter de nouvelles mesures qui permettront de lutter plus efficacement contre la contrefaçon et, plus largement, contre les activités informelles qui, au Maroc, atteindraient 50 % de l'activité commerciale.

La loi n° 31-05 du 20/02/2006 consacre et formalise l'action de la Douane dans la lutte contre la contrefaçon et la piraterie

L'Administration des Douanes marocaine est désormais habilitée à empêcher que les marchandises soupçonnées de contrefaçon soient «importées, exportées ou en transit» (art. 176.4). Pour s'adapter à cette nouvelle mission, la Douane a entrepris les actions suivantes :

■ Elaboration des textes législatifs et réglementaires cadrant son intervention aux frontières concernant la lutte contre la contrefaçon et la piraterie.

■ Mise en place des mécanismes pour la prise en charge de la nouvelle mission en matière de lutte contre la contrefaçon.

■ Organisation de séminaires pour la vulgarisation des nouvelles dispositions en matière de lutte contre la contrefaçon.

■ Mise en place d'un important programme de formation et d'encadrement visant à mieux préparer les agents de la Douane à la prise en charge de cette nouvelle mission.



ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS

Avenue Annakhil - Hay Riad - Rabat
Tél. : 037 57 90 00 - 037 71 78 00/01
E-mail : adii@douane.gov.ma
Site Web : www.douane.gov.ma
